



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que le conseil municipal a adopté lors de l'assemblée du 6 décembre 2022 le calendrier des séances du conseil municipal 2023.

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

La résolution 221204 officialise l'adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023 comme voici :

Les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Gervais pour l'année 2023 se tiendront le **mardi** et débuteront à 20 h.

- 10 janvier	- 7 février	- 7 mars
- 4 avril	- 2 mai	- 6 juin
- 4 juillet	- 8 août	- 5 septembre
- 3 octobre	- 7 novembre	- 5 décembre

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 8e jour de décembre 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil (au 150, rue principale et sur le site Internet de la Municipalité). Sois en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 8 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8e jour de décembre 2022.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

